

Société coopérative de cautionnement hypothécaire pour coopératives suisses de construction et d'habitation

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **33 (1961)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société coopérative de cautionnement hypothécaire pour coopératives suisses de construction et d'habitation

31

Assemblée générale ordinaire

Samedi 13 mai 1961, à Lucerne, petite salle du Kongresshaus, à 18 h., à la suite de l'assemblée des délégués de l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mai 1960;
2. Rapport sur l'exercice 1960;
3. Comptes de l'exercice 1960;
4. Rapport des vérificateurs des comptes;
5. Election d'un vérificateur des comptes;
6. Divers et propositions individuelles.

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1960 Généralités

Durant l'exercice écoulé, notre coopérative a accordé des cautionnements hypothécaires pour un montant total de 1 011 000 fr. Ce montant comprend pour 981 000 fr. de nouveaux cautionnements à des coopératives d'habitation et une augmentation du cautionnement de 300 000 fr. à 330 000 fr. à une coopérative déjà bénéficiaire de notre appui. Les 981 000 fr. ci-dessus furent accordés à cinq coopératives de construction et d'habitation qui, grâce à notre aide, purent construire 26 immeubles (dont 12 maisons familiales), soit au total 135 appartements et 38 garages.

L'expérience des premières années d'activité de notre coopérative de cautionnement a obligé le comité, dans sa séance du 19 novembre 1960, de modifier un article du règlement d'exécution du 19 septembre 1956. L'article 2 (limitant le montant du cautionnement à 300 000 fr.) est supprimé. Il est remplacé par l'article 13a ayant la teneur suivante: «Lorsque des cautionnements sont accordés pour un montant supérieur à 300 000 fr., la coopérative bénéficiaire du cautionnement peut être tenue de souscrire un certain nombre de parts sociales supplémentaires ou d'effectuer un dépôt de garantie.»

Effectif des membres au 31 décembre 1960

	Nombre de membres	Parts sociales souscrites Fr.	Engage- ments de garantie souscrits Fr.
a) Coopératives de construction et d'ha- bitation	170	353 500.—	8 500.—
b) Corporations de droit public et privé . . .	14	239 800.—	100 000.—
c) Membres individuels	9	1 600.—	—.
	<u>193</u>	<u>594 900.—</u>	<u>108 500.—</u>

Notre capital en parts sociales et engagements de garantie s'élève ainsi à 703 400 fr. Sur le montant des parts sociales souscrites de 594 900 fr., le montant versé au 31 décembre 1960 est de 586 300 fr.

En 1960, nous avons enregistré 4 demandes d'admission, soit 3 coopératives de construction et d'habitation et 1 membre individuel.

Organes de la coopérative

a) Comité.

Le comité élu pour la période administrative de quatre ans 1960-1963 est constitué comme suit: président: Fritz Nussbaumer, Riehen; vice-présidents: Robert Gerber, professeur, Neuchâtel; D^r Rud. Schaller, Zurich; secrétaire: Emile Matter, directeur, Riehen; caissier: Hans Bänninger, Winterthur; procès-verbaux: Armin Brosi, Thoune; assesseurs: Heinrich Gerteis, Winterthur; Jakob Peter, Zurich; Hugo Zollinger, Saint-Gall.

b) Commission d'examens.

Les membres suivants ont pour tâche d'examiner les demandes de cautionnement: Fritz Nussbaumer, Hans Bänninger et Heinrich Gerteis.

c) Office de contrôle.

Les vérificateurs des comptes sont: Alfred Weibel, Lucerne; Félix Zimmermann, Olten; Marius Weiss, Lausanne; suppléants: Ernst Homberger, Zurich, et Hans Knutti, Bâle.

Cautionnements

Depuis sa fondation, notre coopérative a accordé les cautionnements suivants:

En 1957: 10 cautionnements pour un montant de	Fr.	720 400.—
1958: 3 cautionnements pour un montant de	»	464 000.—
1959: 16 cautionnements pour un montant de	»	2 419 000.—
1960: 5 cautionnements pour un montant de	»	1 011 000.—
34 cautionnements pour un montant total de . . .	<u>Fr.</u>	<u>4 614 400.—</u>

Statistique des cautionnements de l'exercice 1960

Demandes de cautionne- ments reçues	4 pour	Fr.	711 000.—
Demandes en suspens de l'exercice 1959	1 pour	»	300 000.—
Cautionnements effectués en 1960	5 pour	<u>Fr.</u>	<u>1 011 000.—</u>

Situation au 31 décembre 1960

a) Cautionnements effectués

Situation au 31 décembre		
1959.	18	Fr. 1 523 550.—
Augmentation, exercice		
1960.	5	» 1 011 000.—
	23	Fr. 2 534 550.—
Remboursements en 1960	—	» 183 050.—
Situation au 31 décembre		
1960.	23	Fr. 2 351 500.—

b) Cautionnements accordés
mais pas encore effec-
tués au 31 déc. 1960 . . . 11 Fr. 1 976 000.—

Les 34 coopératives de construction et d'habitation qui bénéficièrent de nos cautionnements ont pu construire 112 immeubles (dont 30 maisons familiales). Ces immeubles ont au total 746 appartements, 7 chambres indépendantes et quelques magasins. Ils sont répartis dans les cantons de Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Neuchâtel, Schaffhouse, Saint-Gall, Soleure, Thurgovie et Zurich.

Les prêts hypothécaires cautionnés par notre coopérative au 31 décembre 1960 furent accordés par les banques et entreprises suivantes:

	Nombre de prêts	Montant au 31. 12. 1960
Banque Centrale Coopérative, Bâle	2	Fr. 128 000.—
Banque Centrale Coopérative, Zurich	2	» 251 000.—
Banque Cantonale de Thurgovie, Arbon	2	» 78 200.—
Caisse de retraite des Chemins de fer rhétiques, Coire	1	» 33 800.—
Banque Cantonale, Saint-Gall . .	2	» 374 000.—
Banque Hypothécaire Suisse, Soleure	1	» 75 000.—
Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel	1	» 130 000.—
Banque Cantonale Glaronnaise, Glaris	1	» 111 000.—
Banque Cantonale Zurichoise, Zurich	9	» 700 500.—
Banque Cantonale de Berne, Bienne	1	» 140 000.—
Coopérative de Consommation, Bâle	1	» 330 000.—
	23	Fr. 2 351 500.—

Résultats financiers

Les comptes de notre coopérative de cautionnement accusent pour l'exercice 1960 un excédent de recettes de 26 661 fr. 74. Le comité proposera à l'assemblée générale de verser 14 881 fr. à la réserve-ducroire non imposable et d'utiliser 11 611 fr. 80 pour servir un intérêt de 2 % aux parts sociales. Le solde disponible de 168 fr. 94 étant reporté à pertes et profits compte nouveau.

Bilan au 31 décembre 1960

(Avant la répartition du bénéfice)

	Actif Fr.	Passif Fr.
Banques		
Banque cantonale, Zurich	9 150.—	
Banque Cent. Coop., Bâle	2 234.15	11 384.15
Papiers-valeurs (titres)	640 000.—	
Impôt anticipé	7.54	
Capital en parts sociales		586 300.—
Réserve-ducroire		35 119.—
Passifs transitoires		3 310.95
Pertes et profits, report 1959	13.73	
Bénéfice 1960	26 648.01	26 661.74
	651 391.69	651 391.69

Pertes et profits de l'exercice 1960

	Charges Fr.	Produits Fr.
Indemnités et séances du co- mité	2 833.—	
Impôts et contributions	2 409.05	
Frais généraux	578.31	
Cotisations AVS	40.30	
Report de l'exercice précédent.		13.73
Intérêts actifs.		23 621.52
Primes de cautionnement		8 411.90
Finances d'admission		120.—
Finances d'inscription et d'exa- men		355.25
Bénéfice de l'exercice	26 661.74	
	32 522.40	32 522.40

Propositions du comité pour la répartition du bénéfice

A la réserve-ducroire	Fr. 14 881.—
Intérêts aux parts sociales	» 11 611.80
Report à compte nouveau	» 168.94
	Fr. 26 661.74

Renseignements commerciaux

CIPAG SA VEVEY

Fabrique d'appareils thermiques

Halle 8 Stand 3055

Présenter du nouveau est devenu une tradition CIPAG au rendez-vous de la Foire de Bâle.

La **chaudière combinée CIPAG** pour chauffage central et production d'eau chaude compte désormais un modèle de plus dans sa gamme déjà riche. Sa hauteur a été tout spécialement étudiée: les types 30 000 à 40 000 kcal/h. peuvent dès maintenant être aisément posés dans les chaufferies de faible hauteur. De même, la disposition latérale des tubulures contribue à faciliter le raccordement si la chaufferie est vraiment très basse.

La chaudière combinée CIPAG peut être livrée en exécution démontable, en trois parties (foyer, économiseur et boiler), ce qui rend pratique l'introduction dans la chaufferie et facilite l'entretien. L'économiseur (récupérateur de chaleur) amovible, de grande surface, assure un rendement élevé de la chaudière. De plus, en cas d'agrandissement de l'installation de chauffage, il est possible de remplacer cet économiseur afin d'obtenir une puissance plus grande.

Le dispositif «CATHOPROTEC» précipite le tartre et empêche la formation de rouille dans le boiler.

Avantage supplémentaire, la chaudière CIPAG est équipée du **mélangeur CIPAMIX à 4 voies**, qui peut aussi s'adapter à toutes les installations de chauffage nécessitant un mélangeur.